

SEMINAIRE d'INFORMATION

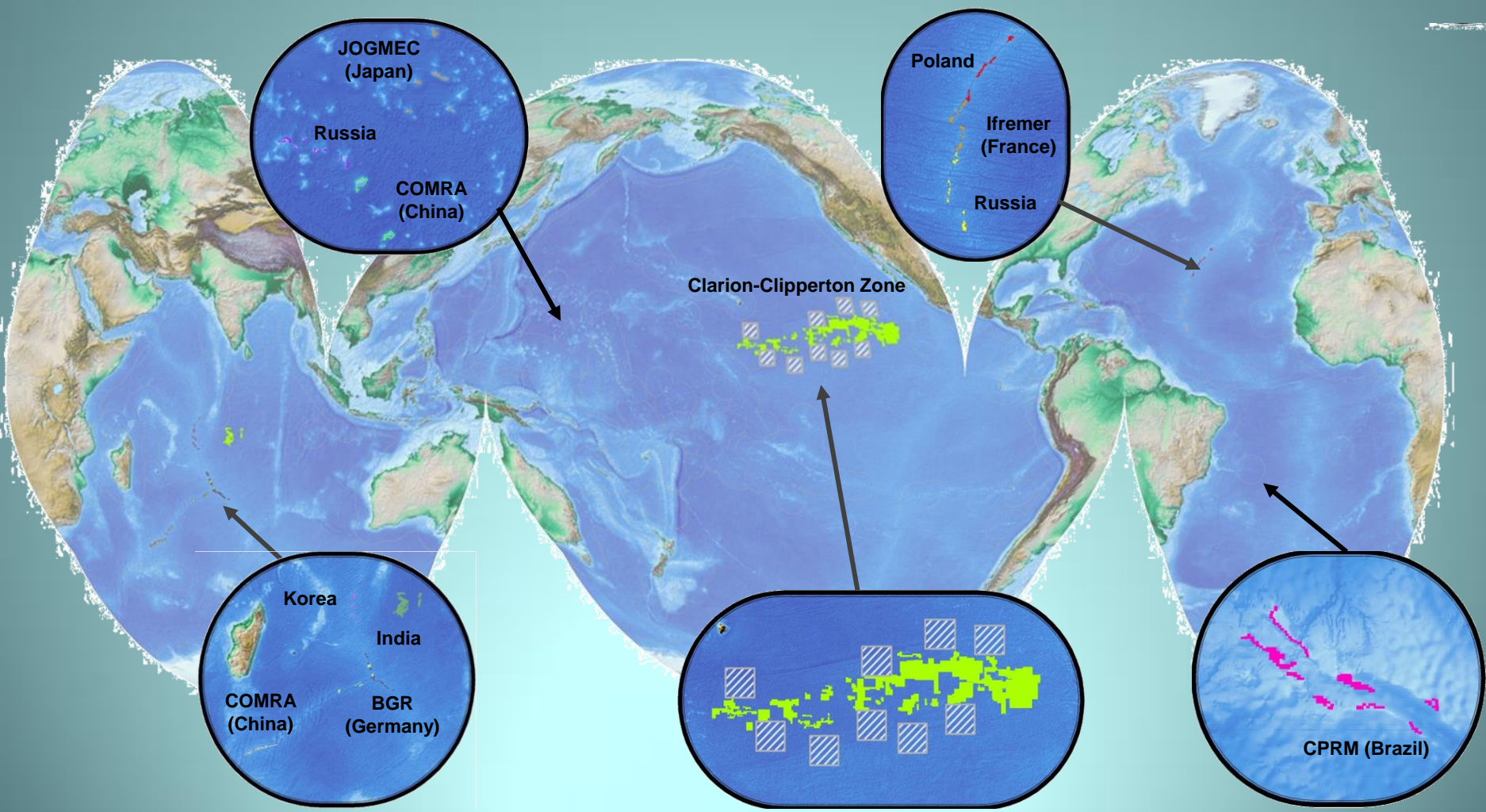
AIFM/Côte d'Ivoire

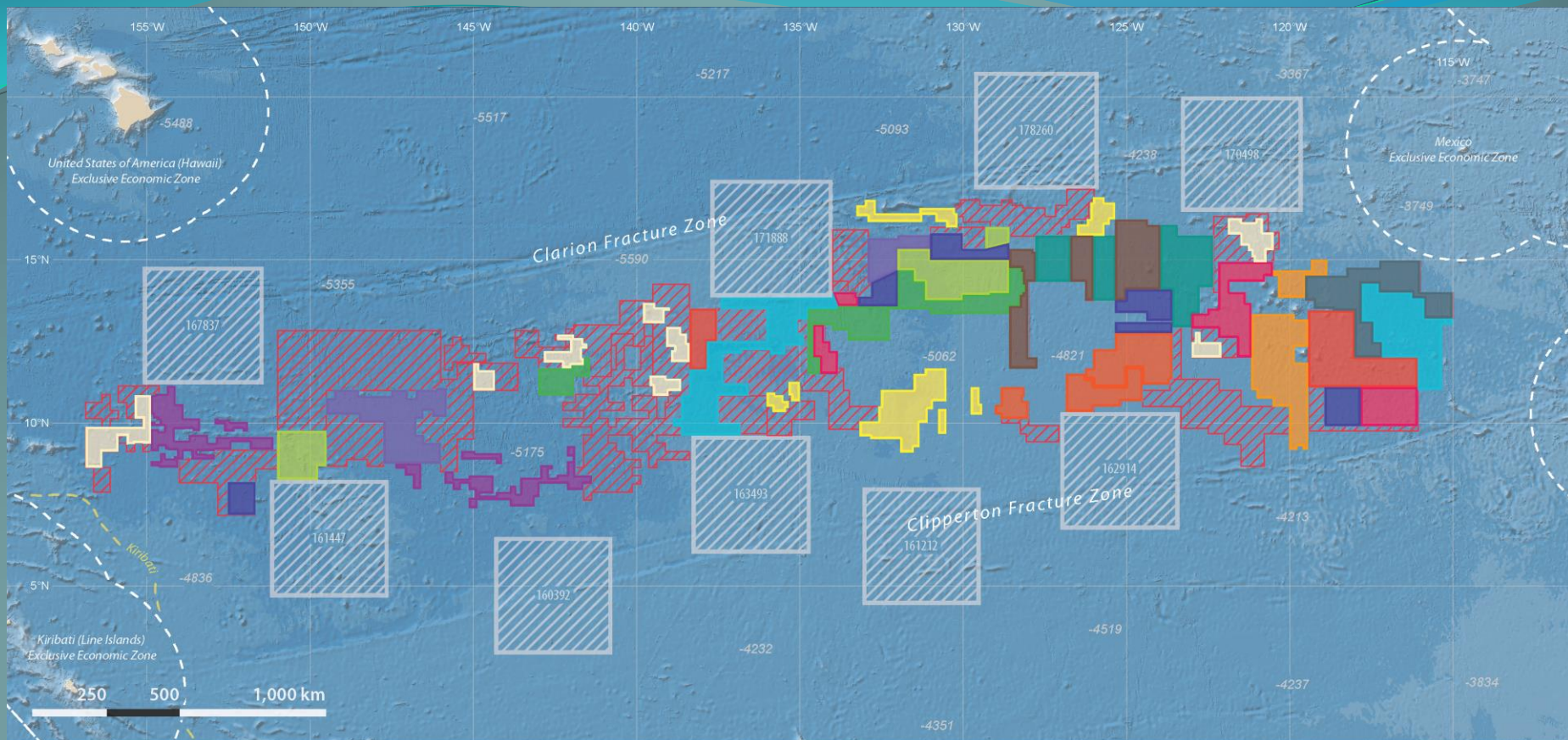
Abidjan, 22-25 octobre 2018

Prospection et exploration des fonds marins
internationaux : procédure, défis et état des lieux

Elie Jarmache

CJT/AIFM





Clarion-Clipperton Zone Exploration Areas for Polymetallic Nodules

- | | | | |
|--|---|---|--|
|  | Areas of Particular Environmental Interest (APEI) |  | China Minmetals Corporation (China) |
|  | Reserved Areas |  | Ocean Mineral Singapore Pte Ltd (OMS) |
|  | Submission to the Commission for the Limits of the Continental Shelf |  | Tonga Offshore Mining Ltd (TOML; Tonga) |
|  | Cook Islands Investment Corporation (CIIC; Cook Islands) |  | UK Seabed Resources Ltd (UKSRL; UK) |
|  | Deep Ocean Resources Development Company (DORD; Japan) |  | Yuzhmoregeologia (Russian Federation) |
|  | China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (COMRA; China) |  | Government of the Republic of Korea |
|  | Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe (BGR; Germany) |  | Marawa Research and Exploration Ltd (Kiribati) |
|  | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER; France) |  | Global Sea Mineral Resources NV (GSR; Belgium) |
|  | Interoceanmetal (IOM; Bulgaria, Cuba, Czech Republic, Poland, Russian Fed., Slovakia) |  | Nauru Ocean Resources Inc. (NORI; Nauru) |

Sources: Claus S., N. De Hauwere, B. Vanhoorne, F. Souza Dias, P. Oset Garcia, F. Hernandez, and J. Mees (Flanders Marine Institute) (2016). MarineRegions.org. Accessed at <http://www.marinerregions.org> on 2016-11-24



Map produced by GRID-Arendal (December 2016)
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the International Seabed Authority.



La prospection

- Phase indispensable de toute opération minière
- Parent pauvre des fonds marins internationaux
- Art. 2 de l'Annexe III : principe de l'encouragement
- Notification + engagement de respecter l'obligation de formation et la protection du milieu marin
- Pas de droits sur les ressources ; échantillons possibles
- Concurrence +- organisée : plusieurs prospecteurs
- Puis la prospection disparaît des radars
- La RSM sur une zone est une forme de prospection

La prospection (2)

- La prospection/RSM, accès libre à la Zone ?
- La prospection v/s une demande d'exploration
- Qualification de la prospection :
 - Ce n'est pas une activité menée dans la Zone (Avis du 1er février 2011, §98),
 - Pas de patronage requis, ce qui laisse ouverte la question de la responsabilité (Etat de nationalité ?)
- Règlement : plusieurs paragraphes sur la prospection
 - sans grande utilité à ce jour.

L'exploration

- Phase essentielle qui commande le début de l'accès à la Zone, elle est le début des activités qui s'y mènent.
- Pas de définition de l'exploration dans l'Annexe III.
- Règlement donne une définition : recherche protégée par des droits exclusifs, analyse des gisements, essai des procédés et matériels conduisant à l'exploitation.
- Exploration associée à l'exploitation avec l'ultime distinction que la seconde caractérisée par l'extraction à des fins commerciales.

Procédure

- Deux acteurs directs : le demandeur, la CJT
- Le demandeur : plan de travail + critères de l'art. 4 Annexe 3 (critères de qualification)
- La CJT : examen du sérieux du plan, de la capacité à tenir des obligations (techniques et financières)
- Trois acteurs indirects mais pas secondaires : l'Etat patronnant, le Conseil, le SG
 - L'Etat patronnant, présence obligatoire à la procédure
 - Le Conseil approbation du plan de travail,
 - Le SG pour la finalisation sous forme contractuelle

Procédure (2)

- Contrôle des activités d'exploration :
 - examen des obligations du contractant.
 - Rapport annuel présenté au SG et analysé par la CJT.
- Pour une exploration optimale, évaluation optimale :
 - portant sur le respect des engagements financiers,
 - sur l'obligation de formation
 - sur la communication et la qualité des données,
 - sur la protection du milieu marin.
- Gestion de la Zone en progrès par régime d'exploration

Défis et état des lieux

- Etat des lieux par le grand nombre de contrats : 3 catégories de ressources, 3 océans
- Par l'apparition constante de nouvelles questions :
 - quel type de responsabilité envisager, au-delà de la seule question de l'Etat patronnant ?
 - quels critères scientifiques pour la protection du milieu marin ? Art. 145 est la base mais peu explicite
- Défis : surmonter l'hostilité envers l'exploitation ; et convaincre qu'il peut y avoir un avenir hors du moratoire.



Merci pour votre attention